1. Objet

Le présent certificat atteste officiellement du système de notation appliqué par l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia (ISIMa), conformément au système de notation universitaire tunisien.

Il garantit la transparence, l'équité et la cohérence de l'évaluation des apprentissages auprès des apprenants et de toutes les parties intéressées.

2. Domaine d'application

Ce certificat s'applique à toutes les évaluations des apprenants inscrits à l'ISIMa, quels que soient le parcours, le niveau d'études ou le mode d'évaluation.

Il concerne les enseignants, les jurys d'examen, les services administratifs chargés de la scolarité et les apprenants.

3. Références

- **ISO 21001:2018** – Organismes d'éducation/formation : 7.4 Communication, 7.5 Informations documentées, 8.5.1 Maîtrise de la fourniture des produits et services éducatifs (dont l'évaluation des apprentissages).
- **ISO 9001:2015** – Systèmes de management de la qualité : 7.5 Informations documentées, 8.5.1 Maîtrise de la production et de la prestation de service.
- **Réglementation nationale** : système de notation universitaire tunisien en vigueur.

4. Échelle et précision de notation

Toute note est exprimée sur une échelle de **0 à 20**, avec une précision au **centième** (deux décimales, ex. 13,75/20).

Une note ne peut être ni inférieure à 0 ni supérieure à 20.

5. Grille des appréciations

L'appréciation est attribuée selon la moyenne obtenue (M), d'après les intervalles suivants :

Moyenne obtenue (M, sur 20)	Intervalle	Appréciation
$10{,}00 \leq M < 12{,}00$	[10 ; 12[	Passable
$12{,}00 \leq M < 14{,}00$	[12 ; 14[	Assez-Bien
$14{,}00 \leq M < 16{,}00$	[14 ; 16[	Bien
$M \geq 16{,}00$	[16 ; 20]	Très Bien

6. Règles d'application

1. **Bornes** : chaque borne inférieure est incluse et chaque borne supérieure exclue. Une moyenne de 12,00 relèves ainsi de « Assez-Bien », et non de « Passable ».
2. **Moyenne inférieure à 10** : elle n'ouvre droit à aucune des appréciations ci-dessus.
3. **Arrondi** : les notes et moyennes sont calculées et communiquées au centième.
4. **Uniformité** : la grille s'applique de manière identique à tous les apprenants et à toutes les évaluations.
5. **Révision** : toute modification du système de notation donne lieu à une nouvelle version de ce certificat, approuvée par la Direction.

7. Diffusion et validation

Ce certificat est communiqué aux apprenants et aux enseignants en début d'année universitaire. Il est affiché dans l'établissement et publié sur le site web de l'ISIMa.

Il est conservé comme information documentée et révisé à chaque évolution réglementaire.

Le Directeur de l'ISIMa

Prof. Mohamed Tarek Hamdani